

133. — 10 MAI 1882. — *Loi contenant le budget de la dette publique pour l'exercice 1882 (1).* (Monit. du 12 mai 1882.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE. Le budget de la dette publique, pour l'exercice 1882, est fixé

à la somme de quatre-vingt-sept millions huit cent deux mille huit cent nonante-sept francs quarante-sept centimes (fr. 87,802,897-47), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances, M. CHARLES GRAUX.)

Budget de la dette publique pour l'exercice 1882.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.			
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.			
1 ^{re} SECTION. — Dette dont l'origine est antérieure au 1 ^{er} octobre 1830.			
Art. 1 ^{er} . Dette à 2 1/2 p. c. Intérêts . . .	5,498,990 78	»	
Art. 2. Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo . . .	80,598 14	»	
2 ^e SECTION. — Redevances dues au gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.			
Art. 3. Redevance pour l'entretien du canal de Ter- neuzen et de ses dépendances	105,820 10	»	
Art. 4. Rachat des droits de fanal.	21,164 02	»	
3 ^e SECTION. — Dette contractée depuis 1830.			
§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT.			
Art. 5. Emprunts à 4 p. c. de 1871 et capitaux qui y ont été ajoutés. Intérêts.	29,508,355 28	33,129,094 19	»
Amortissement	3,620,738 91		
Art. 6. Emprunt à 4 p. c. de 1880 (2 ^e série). Intérêts.	5,388,760 »	5,725,557 50	»
Amortissement	336,797 50		
Art. 7. Dette à 3 p. c. Intérêts	11,605,770 »	12,379,488 »	»
Amortissement	773,718 »		
§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES			
Art. 8. Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 »	»	

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1880-1881.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi. Séance du 8 mars 1881, p. 299-301.

Session de 1881-1882.

Documents parlementaires. — Amendements du gouvernement. Séance du 11 novembre 1881, p. 51-52. — Rapport, p. 232-237.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 31 mars 1882, p. 935-940.

SÉNAT.

Session de 1881-1882.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 3 mai 1882, p. 19.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 4 mai 1882, p. 182-183.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
Art. 9. Rente constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manège.	672,330 »	»	
Art. 10. Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière grand-ducale . . .	500,000 »	»	
Art. 11. Douzième annuité pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'article 40 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant . . .	612,000 »	»	
Art. 12. Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement pour le service des obligations de 100 francs (4 liv. st.) de la Grande-Compagnie du Luxembourg.	599,830 »	»	
Art. 13. Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement pour le service des obligations de 500 francs (20 liv. st.) de cette compagnie . . .	3,192,675 »	»	
Art. 14. Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement pour le service des actions privilégiées de la même Compagnie . . .	284,725 »	»	73,239,897 47
Art. 15. A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre due sur 770,167 mètres longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'Etat antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 33, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) . . .	5,391,169 »	»	
B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 33, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.) . . .	2,464,534 40	616,133 60	
Art. 16. Loyer provisionnel à payer à la Société du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, en exécution de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880 (semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1882).	»	1,000,000 »	
§ 3. — AUTRES CHARGES.			
Art. 17. Rente annuelle à 3 p. c., à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.	42,287 74	»	
Art. 18. Minimum d'intérêt garanti par l'Etat. Loi du 20 décembre 1881 et lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif : les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.) . . .	485,000 »	»	
Art. 19. A. Frais relatifs au service :			
1 ^o Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, etc.) fr. 100,000 »			
2 ^o Des titres de la caisse d'annuités dues par l'Etat et visés par la trésorerie 6,000 »	113,500 »	»	
B. Frais de surveillance à exercer sur les compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions 7,500 »			
Art. 20. Escompte sur les versements anticipés des termes de payement de l'emprunt à 4 p. c., 2 ^e série (de 1880)	»	25,000 »	
CHAPITRE II.			
RÉMUNÉRATION.			
Art. 21. Rémunération en matière de milice (crédit non limitatif)	3,000,000 »	»	
Art. 22. Pensions diverses	8,906,000 »	24,000 »	12,530,000 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
Art. 23. Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appli- quées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du département des finances.)	"	600,000 "	
CHAPITRE III.			
INTÉRÊTS DE FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.			
Art. 24. A. Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor . 1,020,000 "	1,023,000 "	"	2,033,000 "
B. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos . 3,000 "			
Art. 25. Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	50,000 "	"	
Art. 26. Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	960,000 "	"	
Total du budget de la dette publique. . . fr.	85,537,763 87	2,265,133 60	87,802,897 47

134. — 10 MAI 1882. — Arrêté royal
qui approuve une modification à l'article 6
des statuts de la société de secours mutuels
dite la Fraternité louvaniste, établie à
Louvain, telle qu'elle est reproduite dans
le Moniteur belge du 12 mai 1882.

135. — 10 MAI 1882. — Loi portant
règlement définitif du budget de l'exercice
1877 (1). (Monit. du 8 juin 1882.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté
et nous sanctionnons ce qui suit :

§ 1^{er}. — *Fixation des dépenses.*

ART. 1^{er}. Les dépenses ordinaires et extraordi-
naires de l'exercice 1877, constatées dans le compte

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.
Session de 1880-1881.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs
et texte du projet de loi. Séance du 8 mars 1881,
p. 277-278.

Session de 1881-1882.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance
du 16 décembre 1881, p. 82-83.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances

rendu par le ministre des finances, sont arrêtées,
conformément au tableau A ci-annexé, à la somme
de trois cent quatre-vingt-six millions soixante-
treize mille cent quarante-trois francs quatre-
vingt-dix-neuf centimes, ci . . . 386,073,143 99

Les paiements effectués et justi-
fiés sur le même exercice sont
fixés à trois cent quatre-vingt-cinq
millions six cent soixante-douze
mille deux cent onze francs quatre-
vingt-seize centimes, ci . . . 385,672,211 96

Et les paiements restant à effec-
tuer ou à justifier, à quatre cent
mille neuf cent trente-deux francs
trois centimes, ci 400,932 03

§ II. — *Fixation des crédits.*

ART. 2. Il est accordé au ministre des finances,
sur l'exercice 1877, pour couvrir les dépenses effec-
tuées au delà des crédits ouverts pour les services

des 3 mai 1882, p. 1133-1134; et 4 mai, p. 1139-
1140. — Adoption. Séance du 4 mai, p. 1140.

SÉNAT.

Session de 1881-1882.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance
du 5 mai 1882, p. 15.

Annales parlementaires. — Discussion et adop-
tion. Séance du 3 mai, 1882 p. 198-200.